

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 29 décembre 2017 pris en application du décret n° 2017-1842 du 29 décembre 2017 relatif au régime indemnitaire des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes

NOR : CPTP1734793A

Le Premier ministre et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2017-1842 du 29 décembre 2017 relatif au régime indemnitaire des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le montant de la prime forfaitaire de fonctions prévue à l'article 2 du décret du 29 décembre 2017 susvisé, est fixé comme suit :

Grade et ancienneté de grade	Fonctions occupées		
	Rapporteur :	Procureur financier dirigeant le ministère public	Procureur financier
Président de section	17 800 €	18 400 €	sans objet
Premier conseiller échelon spécial et 7 ^e échelon après 5 ans	15 500 €	18 400 €	16 900 €
Premier conseiller 6 ^e et 7 ^e échelon	14 900 €	17 800 €	16 300 €
Premier conseiller 4 ^e et 5 ^e échelon	14 200 €	17 100 €	15 600 €
Premier conseiller 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e échelon	12 300 €	15 200 €	13 700 €
Conseiller 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e échelon	11 500 €	sans objet	sans objet
Conseiller 1 ^{er} et 2 ^e échelon	10 600 €	sans objet	sans objet

Art. 2. – Les crédits budgétaires ouverts pour le service de la prime de rendement correspondent au montant total des crédits ouverts en application de l'article 1^{er}.

Art. 3. – La prime forfaitaire de fonctions et la prime de rendement sont versées mensuellement.

Art. 4. – L'arrêté du 28 octobre 2002 pris en application du décret n° 2002-1307 du 28 octobre 2002 relatif au régime indemnitaire des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes est abrogé.

Art. 5. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 décembre 2017.

Le Premier ministre,
EDOUARD PHILIPPE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRALD DARMANIN

*Le secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'action
et des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT